



#### Situation en BE

Dans le nord de la France, une contamination supplémentaire a été détectée samedi dernier dans un élevage de reproduction à Herzeele. La zone de surveillance qui a été délimitée autour du foyer est en partie située en WVL (voir en mauve sur la carte en annexe ; la zone en rouge est celle qui entoure le foyer du 16 décembre à Winnezele), mais elle est complètement recouverte par les zones existantes. Ce foyer a néanmoins comme conséquence que la levée de cette partie de la zone de surveillance doit être retardée (voir également les informations ci-dessous).

Au cours de la semaine passée, 5 nouvelles contaminations chez les oiseaux sauvages ont été détectées à WVL, OVL et ANT, à savoir à :

- Bredene (goéland marin)
- Nijlen (bernache de Canada)
- Drongen (effraie des clochers)
- Lo-Reninge (oie rieuse)
- De Haan (oie rieuse)

Cela porte le total depuis début du mois de novembre à 19. Un résumé des contaminations chez les oiseaux sauvages peut être trouvée à l'adresse suivante: <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/casoiseauxsauvages.asp>.

## Situation en UE

La semaine dernière, la tendance à la hausse du nombre d'infections s'est poursuivie. Je vous réfère à l'aperçu figurant au bas du courrier et aux cartes figurant sur le site web du laboratoire européen de référence Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (IZSVe):

<https://izsvenezie.com/documents/reference-laboratories/avian-influenza/europe-updates/HPAI/2021-1/maps.pdf>.

## Informations concernant la levée des zones

Les instructions concernant la levée des zones en WVL et ANT ont été publiées sur le site web. Les grandes lignes sont les suivantes:

- Les zones de protection Alveringem et Weelde et la partie belge de la zone de protection autour du foyer à Rexpoede, en France, seront toutes converties en zones de surveillance dans la nuit du 28 au 29 décembre. Les mesures et dérogations de la zone de 10 km s'y appliqueront alors.
- Avant la levée des différentes zones de 10 km, le screening final habituel sera organisé dans tous les élevages avicoles enregistrés.
  - o La zone de surveillance Weelde est levée dans la nuit du 6 au 7 janvier. Les prélèvements pour le screening final sont à réaliser entre le 2 et le 4 janvier.
  - o Les zones de surveillance en WVL ont, en raison des foyers successifs et du chevauchement des zones qui en résulte, entre-temps été fusionnées en une seule grande zone de surveillance 'Westhoek' a été créée.  
En raison du calendrier des foyers français, cette zone sera levée en deux parties:
    - La zone Alveringem et certaines parties des zones autour des premiers foyers français seront levées dans la nuit du 6 au 7 janvier. L'échantillonnage pour le screening final y est prévu entre le 2 et le 4 janvier, comme à Weelde.
    - Les parties des zones de surveillance situées à l'ouest de Poperinge, qui ont été délimitées suite à l'apparition des foyers de Winnezele (16-12) et de Herzele (18-12) en France, ne pourront être levées au plus tôt que dans la nuit du 16 au 17 janvier.  
Les prélèvements pour le screening finale dans cette partie est prévu pour la semaine du 10 janvier.

DGZ diffuse le matériel d'écouvillonnage et le planning à suivre aux vétérinaires. Pour les échantillons de début janvier, cela se fera au plus tard la semaine prochaine. Pour les zones à échantillonner dans la semaine du 10 janvier, cela se fera au début du mois de janvier.

Toutes les informations sont disponibles sur les pages web consacrées à la grippe aviaire:

- <https://www.favv-afscab.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>
- <https://www.favv-afscab.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>

Enfin, je tiens à signaler que, entre Noël et le Nouvel An, les ULC pourront être contactées aux coordonnées habituelles: [www.favv-afscab.be/professionnel/contact/lce/](http://www.favv-afscab.be/professionnel/contact/lce/). L'Administration centrale de

l'AFSCA sera fermée, mais il y aura une garde générale et la cellule de crise restera joignable, entre autres, via l'adresse mail [ccc@favv-afsca.be](mailto:ccc@favv-afsca.be).